

CR succinct du conseil d'administration du collège du 16/12/2010

Ce conseil d'administration a été entièrement consacré au vote du budget 2011 et à des aspects financiers (vote de modifications de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique).

Budget 2011

Budget globalement en repli par rapport à l'année dernière du fait en particulier d'une baisse de la subvention de la collectivité territoriale, celle-ci passe de 110000 € en 2010 à 101000 € pour 2011.

Le contexte général de ce budget est celui de la réduction des crédits, le budget total (en équilibre) pour le fonctionnement du collège étant de 441593€ (pour de l'ordre de 455000€ en 2010).

Cette réduction totale a été répartie sur l'ensemble des postes, en notant que l'allocation de l'Etat pour les manuels scolaires est de 6000€. Quand on sait qu'un manuel coûte entre 20 et 30€ pièce et que les programmes changent l'année prochaine pour les 4^{èmes}, on se dit que l'année ne va pas être facile si l'Etat n'accorde pas de complément d'ici là.

A noter qu'il n'est pas besoin de faire appel aux réserves pour boucler le budget et que les voyages votés lors des précédents CA sont financés.

Commentaire PDV : la « rigueur » dont on entend parler partout se manifeste à notre niveau par les réductions évoquées plus haut. Le point positif est que pour l'instant, il n'est pas besoin de prélever sur les réserves, du fait en particulier des ressources propres du collège.

A noter que le nombre d'élèves a lui augmenté entre 2010 et 2011, alors que le budget est en baisse. La principale signale alors que les effectifs prévus par l'inspection académique pour 2011/2012 sont de 487 élèves. Est alors revenue sur le tapis, la possibilité que les élèves de Seraincourt soient sectorisés sur le collège de Vigny, d'autant qu'il semble qu'une démarche en ce sens soit entreprise par Seraincourt (du fait de changements sur les établissements de Cergy)

Commentaire PDV : ceci nous augure des discussions « sympathiques » lors de la discussion de la DGH.

Fonds sociaux

Le CA a voté la création d'une commission d'attribution des fonds sociaux et une liste de priorités dans les critères d'attribution. Initialement, ces fonds étaient affectés en priorité au financement de la cantine.

Pour 2011, les fonds sociaux s'élèvent à 1500€. Ces fonds sont attribués par l'inspection académique, en se basant sur le nombre de demi-pensionnaires, la typologie sociale de l'établissement (type 4 pour Vigny, les types étant numérotés de 1 à 5, 1 étant la ZEP, 5 étant le type de L'Isle-Adam par exemple). Donc Vigny n'est pas très doté en fonds sociaux.

L'administration (la gestionnaire en particulier) signale la difficulté à « détecter » les enfants dont les parents pourraient être éligibles à une aide.

Commentaire PDV : Nous pensons que ce point est positif et devrait permettre d'apporter un peu de sérénité au débat sur les voyages.

Dons et legs

Le CA a voté la possibilité pour l'établissement d'accepter des dons et legs de particuliers et de personnes morales (associations en particulier).

Commentaire PDV : C'est peut-être une voie à explorer pour le financement des voyages.